

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois août, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit août deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Philippe CHANABAUD, Monsieur Jean-Claude ABADIE

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Stéphane ALLAIS à Madame Martine RENAUD, Madame Nicole MANGOT à Madame Annie COURCY, Monsieur Rudy BESSARD à Monsieur Philippe CHANABAUD

Absents excusés : Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Isabelle ANCEL, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Eric FERAUD

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY

Date de la convocation : 18/08/2022	Nombre de votants	16
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
	23 Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	23 Suffrages exprimés	16
Nombre de membres présents	13 Pour	16
Nombre de procuration	03 Contre	00

22.62 Election d'un représentant suppléant de la commune au sein de la commission « Politique de la Ville » de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

La commission permanente « politique de la Ville » de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, lieu d'échanges et d'information, est chargée de donner son avis et de proposer au bureau communautaire toutes décisions en matière de politique de la ville (équilibre social de l'habitat, politiques contractuelles de la ville, prévention de la délinquance). Conformément à l'article 37 du règlement intérieur du conseil communautaire, elle a le caractère de commission extra communautaire et, en conséquence, peut être ouverte à des conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire.

Par délibération du 28 juin 2022, Monsieur Daniel MARCONNET, qui était représentant suppléant de la commune au sein de cette instance, a été élu représentant titulaire. Ce faisant, il a démissionné du poste de suppléant, qui est donc vacant et qu'il convient de pourvoir.

Les candidats des deux groupes siégeant au Conseil Municipal sont appelés à se manifester.

Le groupe Agir pour Marsilly présente la candidature de : Monsieur Sylvain FLOGNY
Le groupe Marsilly 2020 présente la candidature de : Monsieur Jean-Claude ABADIE

Il est rappelé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Si après appel de candidatures une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L. 5211-1,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, et notamment l'article 8,

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire, et notamment l'article 37,

Vu la délibération du 28 juin 2022, portant désignation de M. Daniel MARCONNET en qualité de représentant titulaire de la commune, et, partant, sa démission des fonctions de représentant suppléant qu'il occupait jusqu'alors,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de la commission extra communautaire « politique de la ville »,

Considérant les candidatures de Monsieur Sylvain FLOGNY et de Monsieur Jean-Claude ABADIE,

Considérant que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, mais à main levée,

Nombre de votants 16

Nombre de conseillers ne prenant pas part au vote 0

Nombre de suffrages exprimés 16

Détail des suffrages obtenus :

Monsieur Sylvain FLOGNY 12

Monsieur Jean-Claude ABADIE 04

Déclare Monsieur Sylvain FLOGNY élu pour siéger au sein de la commission « politique de la ville » de la CDA, en qualité de représentant suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 24 août 2022



Le Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,
Jacques GÉNEAUD